Procedure file

Informations de base

RSP - Résolutions d'actualité	2022/2994(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le cas du défenseur des droits de l?homme Abdulhadi Al-Khawaja à Bahreïn Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Bahreïn		

Acteurs principaux

Parlement européen	

Evénements clés

14/12/2022	Débat en plénière		
15/12/2022	Résultat du vote au parlement		
15/12/2022	Décision du Parlement	T9-0447/2022	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2994(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d?urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Proposition de résolution		B9-0558/2022	12/12/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0562/2022	12/12/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0565/2022	12/12/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0567/2022	12/12/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0568/2022	12/12/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0570/2022	12/12/2022	EP	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0447/2022	15/12/2022	EP	Résumé

Résolution sur le cas du défenseur des droits de l?homme Abdulhadi Al-Khawaja à Bahreïn

Le Parlement européen a adopté par 316 voix pour, 6 contre et 38 abstentions, une résolution sur le cas du défenseur des droits de lhomme Abdulhadi Al-Khawaja à Bahreïn.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes Renew, Verts/ALE, the Left, S&D, députés.

Le défenseur des droits de l'homme Abdulhadi Al-Khawaja, ressortissant bahreïnien et danois, cofondateur du Centre pour les droits de lhomme de Bahreïn et du Centre pour les droits de lhomme du Golfe et lauréat du prix Martin Ennals 2022, est emprisonné depuis onze ans maintenant, ayant été condamné à perpétuité pour avoir joué un rôle de premier plan dans les manifestations exigeant des réformes démocratiques lors du soulèvement populaire de 2011 à Bahreïn.

Après son arrestation, Abdulhadi Al-Khawaja's a été battu, torturé et condamné lors d'un procès inéquitable qui n'était pas conforme au droit pénal bahreïni ou aux normes internationales minimales en matière de procès équitable. Conséquence directe de son emprisonnement, de la torture et de la privation d'accès aux soins médicaux, Abdulhadi Al-Khawaja souffre d'une série de problèmes de santé chroniques et dégénératifs, notamment de douleurs dorsales extrêmes et de troubles de la vue, et a besoin de soins médicaux urgents.

Le Parlement a demandé instamment à Bahreïn de libérer Abdulhadi Al-Khawaja immédiatement et sans condition. Tous ses prisonniers d'opinion doivent également être libérés et les charges retenues contre eux doivent être abandonnées.

Il a également appelé le Bahreïn à :

- mettre fin à l'usage de la torture et des autres mauvais traitements;

- garantir une procédure équitable et régulière et veiller à ce que les droits des détenus soient respectés, y compris ceux d'Abdulhadi Al-Khawaja;

- restituer la nationalité bahreïnite aux près de 300 personnes qui en ont été privées;

- garantir un espace sûr pour les organisations de la société civile et les médias indépendants et veiller à ce que le droit à la liberté d'expression puisse être exercé;

- réintroduire un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort.

Le Parlement a demandé au chef de la politique étrangère de l'UE, Josep Borrell, au Service européen d'action extérieure et aux États membres d'évoquer le cas d'Al Khawaja et de tous les autres défenseurs des droits de l'homme dans le pays, aussi bien publiquement qu'en privé. En outre, l'utilisation de technologies de surveillance contre les défenseurs des droits de l'homme bahreïnis a été fermement condamnée.

Enfin, le Parlement a condamné avec la plus grande fermeté toute influence indue sur les travaux du Parlement européen, que ce soit directement par des pays étrangers ou indirectement par le biais d'ONG contrôlées par des gouvernements. À cet égard, il a exhorté toutes les institutions de l'UE à renforcer encore le registre de transparence en adoptant des règles plus strictes et à mettre en place un comité d'éthique indépendant pour toutes les institutions de l'UE.